

Arrêté n° 19/086/CM

Arrêté de composition des commissions consultatives paritaires des catégories A, B ET C.

VU

- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires,
- Le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifiée, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
- Le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
- La délibération FAG 001-4256/18 CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 20 septembre 2018 relative à l'élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

CONSIDÉRANT

- Les résultats du tirage au sort effectué pour la Commission Consultative Paritaire de la Catégorie B, le 6 décembre 2018 conformément à la procédure fixée à l'article 17 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 précité,
- Le Procès-Verbal du 6 décembre 2018, établi par le bureau centralisateur, portant recensement des votes et la proclamation des résultats des élections professionnelles du jeudi 6 décembre 2018 des représentants du personnel aux Commissions Consultatives Paritaires des catégories A, B et C de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

- Les listes présentées par les syndicats lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018 et le nombre total de sièges mentionné au Procès-verbal du Bureau Central attribué à chacune de ces listes :

A la Commission Consultative Paritaire de la catégorie A :

- SNUTER 13 – La FSU Territoriale : 2 sièges obtenus
- Force Ouvrière (FO) : 1 siège obtenu
- Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) : 1 siège obtenu
- SNT CFE-CGC, CFTD, FAFPT, CFDT : 1 siège obtenu

A la Commission Consultative Paritaire de la catégorie B :

- Force Ouvrière (FO) : 3 sièges obtenus

A la Commission Consultative Paritaire de la catégorie C :

- Force Ouvrière (FO) : 3 sièges obtenus
- SNUTER 13 – La FSU Territoriale : 1 siège obtenu
- Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)

ARRETE

Article 1^{er} :

Suite à la désignation des représentants du personnel, la composition des Commissions Consultatives Paritaires de la Métropole Aix-Marseille-Provence est établie ainsi qu'il suit :

Commission Consultative Paritaire de la Catégorie A

REPRESENTANTS DE L'AUTORITE TERRITORIALE :

Titulaires :

Mme Solange BIAGGI
M. Eric CASADO
M. Pascal MONTECOT
M. Gérard CHENOZ
M. Jean-Jacques POLITANO

Suppléants :

M. Jean-Pierre BERTRAND
M. Henri CAMBESSEDES
Mme Monique CORDIER
M. Gilbert FERRARI
M. Régis MARTIN

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

Titulaires :

M. Serge BRIANCON (FO)
M. Bernard SAINT MARTIN (UNSA)
M. Etienne LE BAUBE (SNT CFE-CGC, CFTC, FAFPT, CFDT)

Suppléants :

M. Arezki LARABI (FO)
Mme Coralie COYO (UNSA)
M. Jean-Luc DAOUST (SNT CFE-CGC, CFTC, FAFPT, CFDT)

Reçu au Contrôle de légalité le 4 Avril 2019

Mme Camille RACCAH (SNUTER 13 – FSU) M. Hocine BEN SAID (SNUTER 13 – FSU)
M. Salah TACHOUKAFT (SNUTER 13 – FSU) Mme Leila IKHLEF (SNUTER 13 – FSU)

Commission Consultative Paritaire de la Catégorie B

REPRESENTANTS DE L'AUTORITE TERRITORIALE

Titulaires:

M. Pascal MONTECOT
M. Gérard CHENOZ
M. Jean-Jacques POLITANO

Suppléants :

M. Henri CAMBESSEDES
M. Jean-Pierre BERTRAND
Mme Monique CORDIER

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires:

M. Stéphane CALOÏARO (FO)
Mme Elodie PONCET (FO)
M. René-Francis CARPENTIER (FO)

Suppléants :

Mme Amandine BOULLENGER (FO)
Mme Véronique ASECIO
Mme Julie MORATA

Les deux sièges de suppléants non pourvus par le syndicat Force Ouvrière ont fait l'objet d'une procédure de tirage au sort le 6 décembre 2018 à l'issue de laquelle Mesdames Véronique ASECIO et Julie MORATA ont été désignées et ont acceptées ce mandat.

Commission Consultative Paritaire de la Catégorie C

REPRESENTANTS DE L'AUTORITE TERRITORIALE :

Titulaires :

M. Pascal MONTECOT
M. Gérard CHENOZ
M. Jean-Jacques POLITANO
Mme Maryse RODDE

Suppléants:

Mme Monique CORDIER
M. Jean-Pierre BERTRAND
M. Henri CAMBESSEDES
M. Alain ROUSSET

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires:

Mme Caroline COURRIEU (FO)
M. Ichem BOUGHANEMI (FO)
Mme Ophélie BESSON (FO)
M. Frédéric AMODEO (SNUTER 13 – FSU)

Suppléants :

M. Nasser MARZOUGUI (FO)
Mme Diane DI MARCO (FO)
M. Marc HAMZA (FO)
Mme Laure CHARBONNEL (SNUTER 13 – FSU)

Article 2 :

Madame Martine Vassal, en sa qualité de membre de droit, préside les Commissions Consultatives Paritaires des catégories A, B et C.

En cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, Monsieur Pascal Montecot assurera cette même présidence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Montecot, Madame Monique Cordier assurera la suppléance de la présidence.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 4 avril 2019

Martine VASSAL